

BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2025

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « ports de plaisance »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « ports de plaisance »	4
2.2 La dette du budget annexe « ports de plaisance »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « ports de plaisance »	6
4. La section d'exploitation du budget annexe « ports de plaisance »	7
4.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	7
4.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « ports de plaisance »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	10

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « ports de plaisance » prévoit un total de crédits :

- ✓ En section d'exploitation : 14,58 M€
- ✓ En section d'investissement : 21,64 M€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025	
				en M€	en %
Recettes de gestion courante	13,02	13,47	13,45	-0,02	0%
Dépenses de gestion courante	10,67	12,55	10,04	-2,51	-20%
Epargne de gestion courante (EBG)	2,35	0,92	3,42	2,50	272%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	18%	7%	25%		
Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775	0,07	0,29	0,04	-0,25	-85%
Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)	0,31	0,59	0,03	-0,56	-95%
Résultat exceptionnel large	-0,23	-0,30	0,01	0,31	-104%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	2,12	0,62	3,43	2,81	452%
Taux d'épargne de gestion	16%	5%	25%		
Recettes réelles	13,09	13,76	13,50	-0,26	-2%
Dépenses réelles	11,54	14,65	10,87	-3,79	-26%
Epargne brute (EBE)	1,55	-0,90	2,63	3,53	-393%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	12%	-7%	19%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	2,04	1,78	1,78	0,00	0%
Epargne nette (ENE)	-0,49	-2,67	0,85	3,53	-132%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-4%	-19%	6%		
Encours de dette (au 31/12 de l'année précédente)	19,61	18,36	18,16	-0,20	-1%
Capacité dynamique de désendettement	12,7	-20,5	6,9		

Le taux d'épargne brute de 19% est en augmentation par rapport au budget voté 2024 en raison de la diminution des dépenses réelles à hauteur de 26% ainsi qu'à la stabilité des recettes sur l'exercice 2025.

Avec 2,63 M€, l'épargne brute couvre l'annuité en capital de la dette de 1,78 M€.

L'encours de dette diminue, passant de 18,36 M€ en 2024 à 18,16 M€ pour 2025.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « ports de plaisance »

	Stock de dette au 31/12/2024 (a)	Remboursement du capital de la dette en 2025 (b)	Provision pour emprunt obligataire en 2025* (b')	Emprunt prévisionnel budget primitif 2025 (c)	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 (a)-(b)+(b')+(c)
Volume	18 163 K€	1 780 K€	361 K€	2 287 K€	18 670 K€

* Les provisions pour emprunt obligataire correspondent à des crédits exécutés mais sans impact sur l'encours restant dû.

Le stock de dette prévisionnel au 31/12/2025 évalué à 18 670 K€ est en augmentation suite à l'inscription d'un emprunt prévisionnel au budget primitif 2025 estimé à 2 287 K€. Cet emprunt d'équilibre sera revu à la baisse au budget supplémentaire suite à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Le remboursement en capital de la dette s'élève à 1 780 K€ sur l'exercice 2025 (stable par rapport à l'exercice 2024).

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « ports de plaisance » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Variation volume de l'autorisation de programme 2025	Montant réalisé au 31/12/2023 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2024	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2025	Taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2025
Ports, Mer et Littoral	Ports, mer et littoral GESTION MDTURE 2020-26	19 972 K€	6 000 K€	12 833 K€	3 569 K€	4 650 K€	81%
	Ports, mer et littoral PROJET MDTURE 2020-26	17 400 K€	20 000 K€	773 K€	2 700 K€	13 232 K€	45%
	SOUS-TOTAL	37 372 K€	26 000 K€	13 605 K€	6 269 K€	17 882 K€	60%
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	45 K€		7 K€	5 K€	3 K€	33%
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	1 080 K€		385 K€	140 K€	230 K€	70%
Parc Automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	301 K€		67 K€	18 K€	22 K€	36%
	SOUS-TOTAL	1 426 K€	0	459 K€	163 K€	255 K€	62%
	TOTAL GENERAL	38 798 K€	26 000 K€	14 065 K€	6 432 K€	18 137 K€	60%

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2025 est en augmentation et s'élève à 64 798 K€ avec un taux prévisionnel d'avancement de 60% au 31/12/2025.

Le volume des autorisations de programme est révisé de 26 000 K€ dont 6 000K€ pour l'autorisation de programme « Ports de plaisance Gestion Mandature 2020-26 » et 20 000 K€ pour l'autorisation de programme « Ports de plaisance Projet Mandature 2020-26 »

En 2025, les principaux investissements représentent :

- 4 650 K€ inscrits pour les travaux récurrents afférents à la compétence « ports de plaisance » (autorisation de programme « Ports de plaisance Gestion Mandature 2020-2026 »). Les autorisations de programme de gestion agrègent des opérations correspondant à des interventions récurrentes et de courtes durées sur différents ports comme par exemple de l'entretien ou de la rénovation d'infrastructures portuaires comme pour le port des heures claires.
- 13 232 K€ de crédits pour les nouveaux projets (autorisation de programme « Ports de plaisance Projet Mandature 2020-2026 »). Les autorisations de programme de projet regroupent des opérations correspondant à de nouvelles infrastructures ou équipements structurants pour la Métropole avec la construction d'une nouvelle capitainerie ou d'une base nautique, de la modernisation d'infrastructures portuaires.
- 255 K€ dédiés aux programmes logistique, numérique et parc automobile pour l'acquisition de matériel informatique, de mobiliers de bureaux et de transport.

4. LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

4.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Recettes réelles	13,09	13,76	13,50	-1,91%
Recettes de gestion courante	13,02	13,47	13,45	-0,11%
013 - Atténuations de charges	0,01	0,04	0,03	-20,43%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9,40	9,49	9,80	3,27%
74 - Dotations et participations	0,63	0,44	0,37	-17,65%
75 - Autres produits de gestion courante	2,98	3,50	3,26	-6,86%
Autres recettes d'exploitation	0,07	0,29	0,04	-85,18%
77 - Produits exceptionnels	0,07	0,29	0,04	-85,18%
Recettes d'ordre	0,95	1,08	1,08	0,09%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,95	1,08	1,08	0,09%
Total recettes d'exploitation	14,04	14,84	14,58	-1,76%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	0,41	2,91		-100,00%
Total recettes d'exploitation cumulées	14,46	17,75	14,58	-17,88%

Pour 2025, les recettes réelles d'exploitation s'établissent à 13,50 M€, en diminution de -1,91% par rapport au total voté 2024.

La principale recette concerne le chapitre 70 qui augmente de 3,27%, avec les différentes redevances annuelles d'amarrage, de passage ou terrestre. Cette évolution est notamment liée à l'augmentation des tarifs sur les ports ouest (Istres, Berre-l'Étang, Saint-Chamas, Port-Saint-Louis-du-Rhône) avec un lissage sur plusieurs années pour aboutir à une harmonisation avec les autres ports métropolitains. A noter que 93% de la recette sur ce chapitre concerne les ports métropolitains hors ports ouest.

Des recettes sont inscrites également en lien avec la vente de carburant aux plaisanciers (0,14 M€).

Le chapitre 74 est en diminution de -17,65% suite à la baisse de la participation financière forfaitaire (participation de compensation) versée par le budget principal au budget annexe. Il s'agit de la participation versée jusqu'à l'harmonisation tarifaire entre les ports ouest et les autres ports métropolitains, avec une diminution progressive jusqu'à son extinction (cf. délibération TCM-004-16561/24/CM).

Le chapitre 75 diminue de 6,86% avec notamment des redevances de délégation de service public en baisse de 0,2 M€. Cette diminution s'explique par un avenant avec un délégataire qui prévoyait une redevance de 200 K€ au titre de l'accueil des JO et qui n'a plus lieu d'être en 2025.

Les recettes d'ordre sont stables avec un montant budgété de 1,08 M€.

4.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Dépenses réelles	11,54	14,65	10,87	-25,86%
Dépenses de gestion courante	10,67	12,55	10,04	-20,04%
011 - Charges à caractère général	5,83	7,40	5,42	-26,72%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4,01	4,72	4,30	-8,96%
65 - Autres charges de gestion courante	0,84	0,43	0,32	-26,74%
Autres dépenses d'exploitation	0,87	2,10	0,83	-60,60%
66 - Charges financières	0,52	0,54	0,51	-6,79%
67 - Charges exceptionnelles	0,29	0,12	0,03	-73,28%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations		0,47		-100,00%
69 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	0,06	0,29	0,29	0,00%
022 - Dépenses imprévues		0,68		-100,00%
Dépenses d'ordre	2,63	2,90	2,90	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,63	2,90	2,90	0,00%
Total dépenses d'exploitation hors virement	14,17	17,56	13,77	-21,59%
023 - Virement à la section d'investissement	0,28	0,19	0,81	315,60%
Total dépenses d'exploitation	14,46	17,75	14,58	-17,88%

Pour 2025, les dépenses réelles d'exploitation s'établissent à 10,87 M€, en baisse de -25,86% par rapport aux crédits votés en 2024.

Elles se décomposent de la manière suivante :

- ✓ Chapitre 011 : 5,42 M€ inscrits dont 1,4 M€ pour le paiement de la taxe foncière (1,3 M€ pour les ports Phocéens), 0,5 M€ de fluides, 0,36 M€ d'entretien et réparation sur les différents sites et 0,35 M€ de frais de gardiennage. Une diminution de -26,72% au chapitre 011 est prévue en raison de l'organisation et l'optimisation des besoins suite à la fusion des deux budgets annexes « ports de plaisance » au 1^{er} janvier 2024 et à l'anticipation d'une baisse sensible du coût des fluides.

Il est à noter en particulier :

- Une baisse des carburants de 0,13 M€ et de 0,18 M€ en matières et fournitures ;
- Une baisse sur les études de 0,1 M€ ;
- Une baisse sur la déconstruction des navires de 0,4 M€ ;
- Une baisse de frais de gardiennage de 0,13 M€ pour le site du Frioul (gardé pendant les jeux olympiques) ;
- Une baisse de la fiscalité de 0,35 M€ pour la taxe foncière suite à un rattrapage sur le mandatement en 2024 de la taxe foncière 2023, de 0,04 M€ pour la cotisation sur la valeur ajoutée et de 0,04 M€ pour la cotisation foncière des entreprises.

Le chapitre 012 est en diminution de -8,96% pour se rapprocher du besoin réel du budget annexe « ports de plaisance » qui devrait se situer à 4 M€.

La baisse au chapitre 66 fait suite à la diminution des intérêts de la dette en 2025 suite à la réduction de l'encours de dette, et à la décroissance anticipée des taux pour les emprunts à taux variables.

Le chapitre 69 (impôts sur les bénéfices) est stable avec une dépense prévisionnelle de 0,29 M€.

Un autofinancement, hors dotations aux provisions, est constaté pour 0,81 M€ afin de financer la section d'investissement. Les dépenses d'ordre sont stables avec 2,9 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Dépenses réelles	11,01	8,58	19,92	132,2%
Dépenses d'équipement	9,34	6,43	18,14	182,0%
Total des opérations d'équipement	9,34	6,43	18,14	182,0%
Dépenses financières	1,67	2,14	1,78	-17,0%
16 - Emprunts et dettes assimilées	1,67	1,78	1,78	0,0%
020 - Dépenses imprévues		0,36		-100,0%
Dépenses d'ordre	2,12	1,81	1,73	-4,9%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,95	1,08	1,08	0,1%
041 - Opérations patrimoniales	1,17	0,74	0,65	-12,2%
Total dépenses d'investissement	13,14	10,39	21,64	108,3%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	3,26			
Total dépenses d'investissement cumulées	16,40	10,39	21,64	108,3%

Pour 2025, les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 19,92 M€, en baisse de -11,34 M€ par rapport au voté 2024.

- ✓ Les opérations d'équipement augmentent de 11,71 M€ avec 18,14 M€ d'inscription au budget primitif 2025, ils correspondent principalement aux opérations suivantes :
 - « Réaménagement et valorisation du port des heures claires » : 13,18 M€ ;
 - « Modernisation et développement des ports années 2024/2028 » : 4,65 M€ ;
 - « Aménagement base nautique de La Ciotat », 0,2 M€ ;
 - « Déconstruction et reconstruction capitainerie/ base nautique », 0,2 M€.

Le chapitre 16, dédié au remboursement de l'emprunt est stable pour une inscription de 1,78 M€

Pour les dépenses d'ordre, il est prévu une inscription de 1,08 M€ pour l'amortissement des subventions et 0,65 M€ pour les opérations de régularisation patrimoniales.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2023	Budget voté 2024	Budget primitif 2025	Evolution 2024 / 2025 en %
Recettes réelles	8,31	4,34	17,29	
Recettes d'équipement	5,05	3,52	17,29	
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	3,01	2,85	15,00	425,6%
16 - Emprunts et dettes assimilées (Hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2,04	0,67	2,29	240,6%
Recettes financières	3,26	0,81	0,00	-100,0%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	3,26	0,81		-100,0%
Recettes d'ordre	3,80	3,64	3,55	-2,5%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2,63	2,90	2,90	0,0%
041 - Opérations patrimoniales	1,17	0,74	0,65	-12,2%
Total recettes d'investissement hors virement	12,11	7,97	20,83	161,2%
021 - Virement de la section d'exploitation	0,28	0,19	0,81	315,6%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	4,01	2,22		-100,0%
Total recettes d'investissement	16,40	10,39	21,64	108,3%

Pour 2025, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 17,29 M€ en augmentation de 12,95 M€ par rapport au budget voté 2024.

L'augmentation concerne principalement le chapitre 13 avec 12,15 M€ supplémentaires dont :

- ✓ 1,81 M€ de subvention d'investissement avec pour financeurs le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (0,9 M€), l'État (0,7 M€), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (0,14M€) et l'ADEME (0,07 M€). Les principales subventions concernent la capitainerie du vieux port avec 1 M€ dont 0,6 M€ pour la « Mise en place nouvelle capitainerie Vieux-Port » et 0,4 M€ pour le « Réaménagement de la capitainerie du Vieux-Port accueil des touristes et joueurs ». 0,7 M€ concernent le « Remplacement Quai 1 Frioul » ;
- ✓ 13,18 M€ de subvention d'investissement du budget principal au budget annexe pour financer les travaux de revalorisation du port des heures claires.

Au chapitre 16, un emprunt prévisionnel de 2,29 M€ est positionné au budget primitif et sera révisé au budget supplémentaire suite à l'affectation des résultats de l'exercice 2024.

Pour les recettes d'ordre, il est prévu une inscription de 2,90 M€ pour l'amortissement des biens et 0,65 M€ pour les opérations de régularisation patrimoniales.